



Rapport d'orientation budgétaire 2026

Le Rapport d'orientation budgétaire (*Art. L2312-1 du CGCT*) permet au conseil municipal :

- ⇒ D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- ⇒ De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget principal
- ⇒ Délai : Dans les 10 semaines précédant l'examen du budget

Le Maire présente au Conseil municipal :

- ⇒ Les orientations budgétaires
- ⇒ Les engagements pluriannuels envisagés
- ⇒ La structure et la gestion de la dette
- ⇒ Charges de personnel - évolution des dépenses et des effectifs
- ⇒ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- ⇒ L'évolution du besoin de financement annuel

Contexte économique et financier

(Source : Banque Postale - note-conjoncture-finances-locales-septembre2025)

Contexte international

- ⇒ Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs à commencer par les droits de douane de l'administration américaine (2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024).
- ⇒ Zone euro : la croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. L'inflation serait à 2,1 % en 2025, avant de fléchir plus nettement en 2026 à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

Contexte national

- ⇒ Croissance prévisionnelle de 0,7 % en 2025 et **0,8 % en 2026**.
- ⇒ Inflation prévisionnelle de 1,0 % en 2025 et de **1,7 % en 2026**, après 2,3 % en 2024.
- ⇒ Déficit public prévisionnel de 5.4 % du PIB en 2025 et **de 4.7 % en 2026**
- ⇒ Taux d'intérêt : Stabilisation des conditions fixées par la banque centrale européenne et de l'écart entre les taux longs français et allemands

Contexte local

- ⇒ L'activité économique normande est peu dynamique
- ⇒ Le taux de chômage est stable
- ⇒ Des créations d'entreprises et défaillances encore à la hausse

Projet de Loi de Finances 2026 : trajectoire et investissement

Le projet de loi 2026 s'inscrit dans une stratégie de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit public à moins de 5 % du PIB dès 2026.

Le Gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 %.

Les mesures concernant les collectivités :

⇒ Dispositif DILICO (épargne obligatoire)

Le Dispositif de Lissage Conjoncturel des Ressources des Collectivités (DILICO), instauré en 2025, est reconduit et doublé en 2026 pour atteindre 2 milliards d'euros.

Le mécanisme instauré en 2026 consiste à prélever une partie des recettes des collectivités pour les restituer sur cinq ans (et non plus 3 ans comme il était prévu pour le DILICO de 2025) à condition que leurs dépenses (fonctionnement + investissement) progressent moins vite que le PIB en valeur.

3 615 collectivités seraient concernées.

⇒ Réduction de crédits : une baisse de 23% du Fonds vert (financement de la transition écologique) représentant environ 500 millions d'euros est envisagée

Projet de Loi de Finances 2026 : fiscalité et compensations

- ⇒ Charges de personnel : Gel du point d'indice pour la 3^{ème} année consécutive. Nouvelle augmentation de 3 points du taux de cotisations CNRACL (de 34,65 % à 37,65%)
- ⇒ La DGF serait maintenue au niveau de 2025. (Majoration des dotations de péréquation communales)
- ⇒ Evolution des bases fiscales très limitée : + 0.8 % pour 2026
- ⇒ La compensation versée au titre de l'abattement de 50% de la valeur locative des bases des établissements industriels [CFE (cotisation foncière des entreprises) et TFPB (taxe foncière 2025 sur les propriétés bâties)] est réduite de 25 % en 2026, entraînant une perte estimée à 1,2 milliard d'euros pour le bloc communal
- ⇒ Le FCTVA les dépenses de fonctionnement (entretien et réparation du patrimoine communal)

Situation financière de la Commune

⇒ Budget principal

⇒ 1 budget annexe ouvert au 1er janvier 2023 intitulé « Donation Geneviève Bedez »

L'ouverture d'un budget annexe est nécessaire pour isoler certaines opérations notamment pour celles soumises à TVA ou pour établir le coût réel d'un service.

La commune de Mortagne-au-Perche est membre de la communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche qui est en régime de fiscalité additionnelle.

Rétrospective

Evolution des Finances communales

❖ Recettes de fonctionnement en légère augmentation en 2025

+ **2.75 %** en 2025 après + 4.46 % en 2024 et + 6.51 % en 2023

❖ Dépenses de fonctionnement maîtrisées en 2025

+ **1.07 %** en 2025 après + 6.55 % en 2024 et + 4.85 % en 2023

❖ Dépenses d'investissement maîtrisées

- **48.64 %** en 2025 pour un montant de 784 853 € après – 32.78 % en 2024 et + 122.47 % en 2023

❖ Diminution de l'encours de la dette pour la deuxième année consécutive

- **11.81 %** en 2025 après – 10.95 % en 2024



Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement – CA / CFU 2020 - 2025

Dépenses réelles de fonctionnement		2020	2021	2022	2023	2024	CFU prévisionnel 2025	Evolution 2024/2025
11	Charges à caractère général	949 890,92	905 544,39	832 270,65	872 314,51	1 051 916,90	1 012 935	-3.71%
12	Charges de personnel	1 720 252,49	1 684 050,60	1 849 341,02	1 891 262,66	1 935 759,70	1 979 992	+2.29%
65	Autres charges de gestion courante	262 625,33	283 136,67	293 873,54	309 913,64	290 366,26	332 344	
66	Charges financières	47 858,67	39 739,50	38 772,24	81 152,11	90 756,16	80 156	
67	Charges spécifiques	2 204,52	750,04	2 217,09	8 054,36	1 102,40	612	
TOTAL		2 982 831,93	2 913 221,20	3 016 474,54	3 162 697,28	3 369 901,42	3 406 039	+1.07 %

Recettes réelles de fonctionnement		2020	2021	2022	2023	2024	CFU prévisionnel 2025	Evolution 2024/2025
70	Produits services, domaines	191 369,32	238 596,37	233 182,36	245 726,07	291 999,79	270 353	-7.41%
73	Impôt et Taxes	1 400 288,09	1 437 214,94	1 559 377,40	1 688 185,46	210 610,94	218 509	+3.75%
731	Fiscalité locale					1 498 291,77	1 511 340	+0.87%
74	Dotations et participations	1 806 139,04	1 707 609,43	1 647 908,91	1 739 381,29	1 789 309,37	1 898 990	+6.13%
75	Autres produits de gestion courante	122 304,12	96 145,25	91 249,76	88 483,42	139 257,10	138 358	
TOTAL		3 520 100,57	3 479 565,99	3 531 718,43	3 761 776,24	3 929 468,97	4 037 550	+2.75%

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement ont plus augmenté (+2.75%) que les dépenses réelles de fonctionnement (+1.07%).

Dépenses réelles de fonctionnement (+1.07%)

- ❖ Les dépenses à caractère général (011) sont en baisse de 3.71%.

Evolution des dépenses d'énergies 2022-2025

Les dépenses d'énergies sont stables par rapport à l'année n-1. Le marché d'électricité jusqu'au 31 décembre 2025 avait des tarifs très élevés. (Depuis le 1^{er} janvier 2026, nouveau marché).

Achat des énergies :

- Dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par le SDEC pour la fourniture de gaz. Pour 2026-2027, tous les lots ont été attribués à Total Energies. Pour autant, les prix, de nature très volatile, ne sont pas encore totalement définis.
- Nouveau marché 2026-2029. Engie a été retenu pour la fourniture d'électricité pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2028



Evolution du coût des fluides	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU prévisionnel 2025
Eau	17 060	15 091	20 772	20 000	13 695
Electricité	146 983	80 736	197 415	170 000	182 329
Gaz	56 842	64 269	80 246	90 000	100 596
TOTAL	220 885	160 096	298 433	280 000	296 620

❖ Evolution des Charges de personnel et frais assimilés (012) 2018-2025

Charges de personnel, frais assimilés	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	CFU prévisionnel 2025
	1 896 366 €	1 790 197 €	1 720 252 €	1 684 050 €	1 849 341 €	1 891 262 €	1 935 759 €	1 979 992
Variation annuelle	+ 1,30 %	- 5,9 %	- 4%	- 2,1 %	+ 9,81 %	+ 2,26 %	+ 2.35 %	+2.29 %
Observations					Revalorisation salariale : réactualisation des grilles indiciaires pour les échelons C et B, revalorisation du point d'indice, revalorisation du régime indemnitaire + GVT + création de poste PVD (remboursement Etat)	Revalorisation salariale + GVT + création de postes	Augmentation des charges : Au 1 ^{er} janvier 2024, revalorisation du SMIC (+1.13 %), + 5 points d'indices supplémentaires pour tous les agents + Augmentation de l'assurance statutaire (10 000) + GVT	Augmentation Cotisations CNRACL : Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 augmente progressivement ce taux à 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028. + Augmentation de l'assurance statutaire

Les dépenses de personnel évoluent de 2% chaque année depuis 2022. Pour l'année 2025, les + 44 233 € correspondent à l'augmentation des cotisations sociales (Urssaf et caisse de retraite).
 Le poste rémunérations est stable.

Etat du personnel au 31/12/2025	Etat du personnel au 31/12/2024
47 agents	49 agents
39.79 ETPT	41 ETPT

Moins deux agents en raison des missions terminées de deux chargés de mission (logements vacants et inventaire fonds archéo).

Annexe 1 : Tableau des effectifs au 1/11/2025

Indemnités des élus :

Le montant 2025 des indemnités versées par la commune est de 95 634 €

L'ensemble des indemnités des élus de la commune au titre de l'ensemble de leurs mandats ou fonctions est de 150 318 €.

⇒ Recettes réelles de fonctionnement

❖ Evolution des recettes fiscales et dotations 2022 – 2025

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU prévisionnel 2025	Evolution 2025/2024
73 - Impôts et taxes					
FPIC	28 064	31 284	33 345	31 806	-4.62%
Fonds départ. DMTO	110 690	103 322	85 550	91 872	+7.39%
CVAE (TVAE)	85 916	92 427	91 633	94 821	+3.48%
731- Fiscalité locale					
IDL	1 161 048	1 239 257	1 298 142	1 321 207	+1.78%
CVAE (TVAE)	85 916	92 427			
TASCOM	79 039	80 291	91 131	89 892	-1.36%
IFER	4 017	4 782	5 056	5 136	+1.58%
TICFE	98 941	131 003	103 962	97 517	-6.2%
74 – Dotations et participations					
Dotation forfaitaire	861 984	860 588	826 372	833 375	+6.3%
DSR	469 066	509 502	561 384	617 310	
DNP	57 927	62 520	87 623	98 491	
Reversement CPS*			36 923	36 923	
Compensation exo CVAE	33 470	14 853	38 072	33 608	-13.28%
Compensation exo TF	86 196	113 756	94 372	96 684	+2.45%
Dot. biodiv et aménités rurales	7 337	16 332	16 332	16 332	=

**Reversement des EPCI compensant le transfert de la « compensation part salaires » (CPS) des communes.*

L'article 240 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 porte une nouvelle réforme concernant l'attribution de la part CPS. Afin de simplifier et d'accroître la lisibilité du calcul de la dotation, l'intégralité des montants de part CPS encore compris dans la dotation forfaitaire des communes a été transférée à l'EPCI à fiscalité propre d'appartenance quel que soit son régime fiscal. Néanmoins, pour les communes membres d'EPCI à fiscalité additionnelle (ou à fiscalité professionnelle de zone), ce transfert fait l'objet d'une compensation.

L'évolution des recettes compte 73 + 731 + 74 ((dotations et participations) :

En 2024 : = 3 369 897 €

En 2025 : = 3 582 286 € => +6.3%

Les recettes fiscales restent dynamiques.

Les IDL : **1 321 207 €** en 2025 contre 1 298 142 € en 2024 soit + 23 065 €

La DGF : **1 586 099 €** en 2025 contre 1 512 302 € en 2024 soit + 73 797 €

Les DMTO : + 6 322

Pour rappel, pour les communes de moins de 5 000 habitants, les DMTO générés sur leur territoire sont placés dans un fonds de péréquation départementale. Ce fonds est réparti entre les communes bénéficiaires sur la base de critères de péréquation délibéré par le conseil départemental : population (60%), dépenses d'équipement (10%) effort fiscal (30%).

❖ Les autres ressources :

Compte 70 – Produits services, domaines :

Participations cantine similaire à 2024 pour un montant de 83 590 € en 2025.

Régie marché en augmentation : 26 345 € en 2025 contre 17 816 € en 2024 qui s'explique par les travaux au marché couvert en 2024.

RODP Opérateurs pour 14 257 €, stable par rapport à 2024.

Permission de voirie 10 700 € (en baisse par rapport au pic de 2024).

Remboursement par la CDC des services techniques pour un montant de 54 000 € en 2025 contre 61 122 € en 2024.

Compte 75 – Autres produits de gestion courante

Dont loyers : 103 428 € en 2025 contre 116 072 € en 2024 (la différence correspond à un rattrapage de loyer des bureaux du 1^{er} étage de l'hôtel de Ville en 2024).

La capacité d'autofinancement

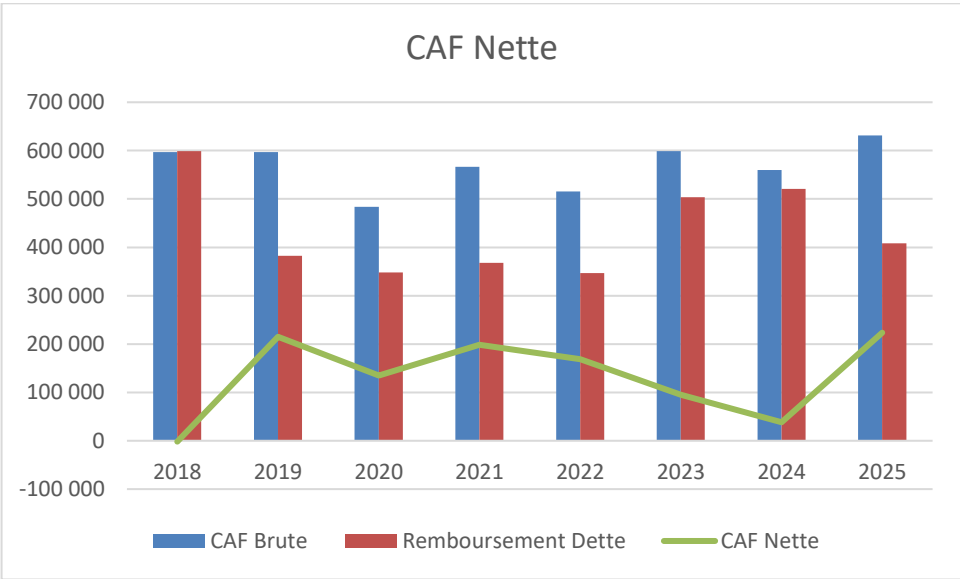
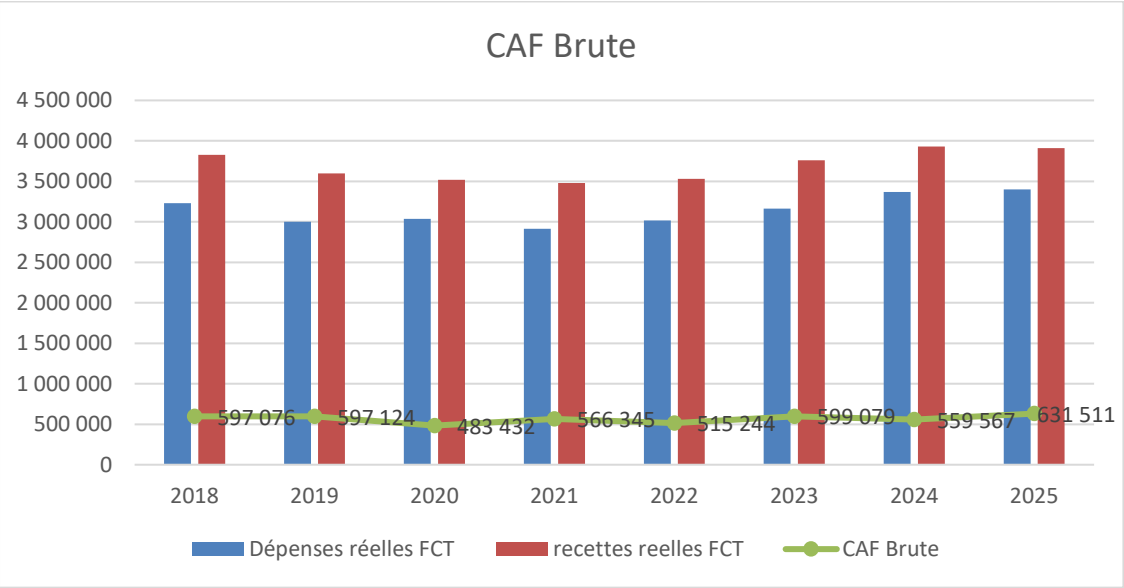
Evolution de l'Épargne

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement », est un indicateur pour apprécier la santé financière de la collectivité. Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette

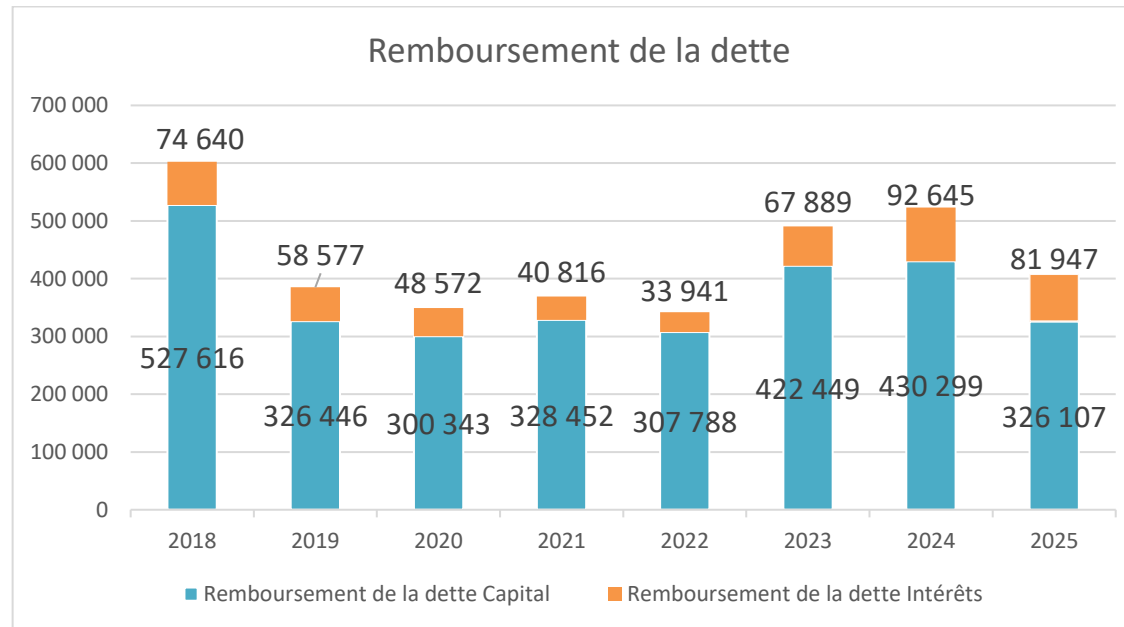


Capacité d'autofinancement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel)
Recettes réelles de fonctionnement	3 829 165	3 597 722	3 520 100	3 479 566	3 531 718	3 761 776	3 929 469	4 037 550
Dépenses réelles de fonctionnement	3 232 089	3 000 598	3 036 668	2 913 221	3 016 474	3 162 697	3 369 901	3 406 039
(A) CAF brute	597 076	597 124	483 432	566 345	515 244	599 079	559 568	631 511
(B) Remboursement du capital de la dette	598 833	382 185	348 201	368 191	346 560	503 601	521 055	408 054
(C=A-B) CAF nette	-1 757	214 939	135 231	198 154	168 684	95 478	38 513	223 457
(D)Ressources propres d'investissement (FCTVA, Taxe d'Aménagement, Subventions...)	173 110	95 541	49 414	339 167	313 097	582 867	666 504	1 967 002
(E=C+D) Critère d'équilibre réel (le remboursement de l'annuité en capital de la dette doit être couvert par les ressources propres de la collectivité)	167 930	307 672	183 931	536 244	486 612	691 608	720 602	2 190 459
(F) Endettement au 31/12	2 109 100	1 782 654	1 782 310	1 453 858	1 946 070	3 523 621	3 137 644	3 093 322
(F/A) Capacité de désendettement	3.53	2.98	3.68	2.56	3.77	5.88	5.60	4.90



❖ Evolution de la dette 2018-2025

Evolution de la dette	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	CFU prévisionnel 2025
Encours de dette	2 109 100	1 782 654	1 782 310	1 453 858	1 946 070	3 523 621	3 137 644	3 093 322
Capital de la dette	527 616	326 446	300 343	328 452	307 788	422 449	430 299	326 107
+ Intérêts	71 217	55 739	47 858	39 739	38 772	81 152	90 756	81 947
= Annuité	598 833	382 185	348 201	368 191	346 560	503 601	521 055	408 054
Emprunts réalisés	0	300 000	0	0	800 000	2 000 000	0	0



On recense 6 emprunts encore en cours d'amortissement au 31/12/2025

Le dernier emprunt a été contracté en 2023 pour 2 000 000 € pour le financement des travaux de la mairie, de l'ancien collège et du marché couvert.

L'amortissement de la dette s'étend jusqu'en 2038.

Capital restant dû au 31/12/2025 : 3 093 322 €

Encours de la dette / habitants (4 113 hab. au 1^{er} janvier 2025) : 752 €

Capacité de désendettement : 4.90 années

Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat
2022 EMPRUNT CREDIT MUTUEL TRAVAUX SEGPA	04/07/2022	800 000,00 €
2017 EMPRUNT CREDIT MUTUEL	01/12/2017	200 000,00 €
2023 EMPRUNT TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENTS URBAINS	13/04/2023	2 000 000,00 €
2019 EMPRUNT TRAVAUX HOTEL DE VILLE CREDIT AGRICOLE	27/11/2019	300 000,00 €
2012 INVESTISSEMENT 2012-A1412004 CAISSE D EPARGNE	03/01/2012	300 000,00 €
2016 EMPRUNT 2016 LA BANQUE POSTALE CAFFIL	25/10/2016	300 000,00 €

Prospective

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux mortagnais,
- Terminer le programme d'investissements du mandat,
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- Mobiliser des subventions auprès des partenaires

Prévisions dépenses et recettes de fonctionnement BP 2026

Prévisions dépenses de fonctionnement

011 – Dépenses à caractère général : montant 2025 reconduit en 2026

Les dépenses d'électricité seront désormais maîtrisées de 2026 à 2028. Il faut prévoir un Budget annuel de 82 500 € (contre 182 300 € en 2025).

Cette baisse importante permettra d'absorber l'augmentation à prévoir de la facture de gaz sans que l'on puisse encore la déterminer précisément.

Les crédits prévus pour les animations sont reconduits à hauteur de 38 000 €.

Médiathèque : maintien du budget de fonctionnement avec principalement les acquisitions annuelles pour un montant de 12 500 €

012 – Charges de personnel : + 5 % en 2026

A partir du 1^{er} janvier, augmentation du SMIC et dans la fonction publique les agents titulaires de catégorie C jusqu'au 5^{ème} échelon se trouvent en dessous du SMIC. Une indemnité différentielle est donc nécessaire.

Recrutement ST + animateur et 2 agents techniques sur 12 mois en 2025 + GVT.

Décision imposée par l'Etat sur les crédits des collectivités : 3 points de CNRACL, participation employeur mutuelle santé et prévoyance.

65 – Autres charges de gestion courante : Reconduction des enveloppes

Reconduction de l'enveloppe de 100 000 € pour les subventions aux associations.

Subvention au syndicat Mixte de la Gendarmerie arrêté à 97 000 € (pour financer 50% du déficit, les 50% restant sont financés par le Département).

Prévisions dépenses réelles de fonctionnement		BP 2025 (BP + DM + RAR N-1)	CFU 2025 provisoire	Projet BP 2026	Différence CFU 2025/ BP2026	%
11	Charges à caractère général	1 118 203	1 012 935	1 012 935	=	
12	Charges de personnel, frais assimilés	2 053 337	1 979 992	2 079 992	100 000	+ 5 %
65	Autres charges de gestion courante	345 057	332 344	332 344	=	
66	Charges financières	85 000	81 947	74 121	-7 826	
Total		3 601 597	3 407 218	3 499 392	+92 174	+2.71%

Prévisions Recettes de fonctionnement

- ⇒ La fiscalité :
 - Les IDL : montant 2025 reconduit en 2026
 - Les taux : pas d'augmentation des taux d'imposition
 - Les bases de FB et FNB : prévision 2026 en estimant un produit identique à celui de 2025

- ⇒ DGF : montant 2025 reconduit en 2026
- ⇒ Reconduction des tarifs municipaux en 2026

Prévisions recettes réelles de fonctionnement		BP 2025 + DM	CFU 2025 provisoire	Projet BP 2026
70	Produits services, domaines et ventes div	270 800	277 746	280 000
73	Impôts et taxes	193 000	218 509	219 000
731	Fiscalité locale	1 384 736	1 511 340	1 515 000
74	Dotations et participations	1 768 942	1 898 990	1 900 000
75	Autres produits de gestion courante	122 511	126 000	126 000
Total		3 739 989	4 032 585	4 040 000

Prévisions dépenses et recettes d'Investissement BP 2026

1/ Les prévisions de dépenses

❖ L'année 2026 verra l'achèvement du programme d'amélioration de l'offre d'équipements sportifs de la Ville avec la réalisation des deux terrains de PADEL et la rénovation de la salle de tennis de table.

⇒ Création de 2 terrains de PADEL : 469 000 € HT (562 816 € TTC), subventions notifiées à hauteur de 48 % du montant HT- ANS (158 180 €) et DETR (70 000 €) + 20 000 € attendus du Département

⇒ Rénovation de la salle de tennis de table : 240 398 € HT (288 477 € TTC), subventions notifiées à hauteur de 34 % du montant HT - DETR (81 098 €) + 20 000 € attendus du Département

❖ La commune reste attentive au quotidien des Mortagnais,

- ⇒ Voirie (dont trottoirs) réseaux : 370 000 € TTC dont le plan vélo
- ⇒ Réaménagement de l'ensemble des aires de jeux de la commune (installation de nouveaux jeux et mobiliers urbains) pour un montant de 205 750 € HT (246 900 € TTC), subvention maximum de 45 % (DETR 2026)
- ⇒ Aménagement du cimetière pour un montant de 51 174 (61 410 € TTC) subvention maximum de 45 % (DETR 2026)
- ⇒ Le remplacement de l'éclairage public en Led (141 664.33 € une subvention à hauteur de 32 226.76 soit un coût de 109 437.57 €)

❖ Interventions prévues sur les bâtiments communaux pour nécessité

- ⇒ Travaux de sécurisation de l'Eglise ND : 265 000 €, subventions attendues à hauteur de 37 %
- ⇒ Maîtrise d'œuvre pour la restauration des tribunes de l'hippodrome suite aux dommages provoqués cet été. 14 000 € HT (16 800 € TTC). Subvention DRAC.

❖ Investissements pour ST : achat de véhicules (90 000 € TTC)



2/ Synthèse des dépenses prévisionnelles et du financement de la section d'investissement

BP 2026	DEPENSES		RECETTES	
	2025 réalisé	2026	2025	2026
155 - Matériel services administratifs et technique	25 447 €	37 000 €		
162 - Véhicules	38 500 €	90 000 €		
301 - Bassin du Tuilot			53 466 €	
330 - Cimetière	6 518	70 000 €		17 500 €
331 - Mobilier urbain	4 122 €	150 000 €		40 000 €
388- Tribunes	3 500 €	20 000 €		
413 - Bâtiment divers	21 543 €	30 000 €		
426 - Eglise ND	45 716 €	265 000 €	22 172 €	18 774
486 - Eclairage public LED		109 438 €		
496 - Travaux courts de Tennis			10 600 €	
509- Vidéoprotection	301 848 €		21 562 €	193 379 €
513- Eclairage terrain de Foot		40 000 €		
516- Eglise de Loisé			4 734 €	
537 - Voierie et réseaux	15 901 €	370 000 €		19 407 €
540 - SEGPA			848 434 €	
541 - Acquisitions				50 000 €
544- Résidence Séniors			23 650 €	
546 - marché couvert	6 747 €	3 300 €	508 750 €	
549 - aménagement extérieurs SEGPA	41 995 €		19 176 €	
551- PADEL	22 479 €	578 296 €		228 180 €
552 - FOOT 5	153 900 €			90 528 €
553 - Tennis de Table	14 756 €	350 000 €		81 098 €

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 22/01/2026

ID : 061-216102939-20260119-20260119_1-BF



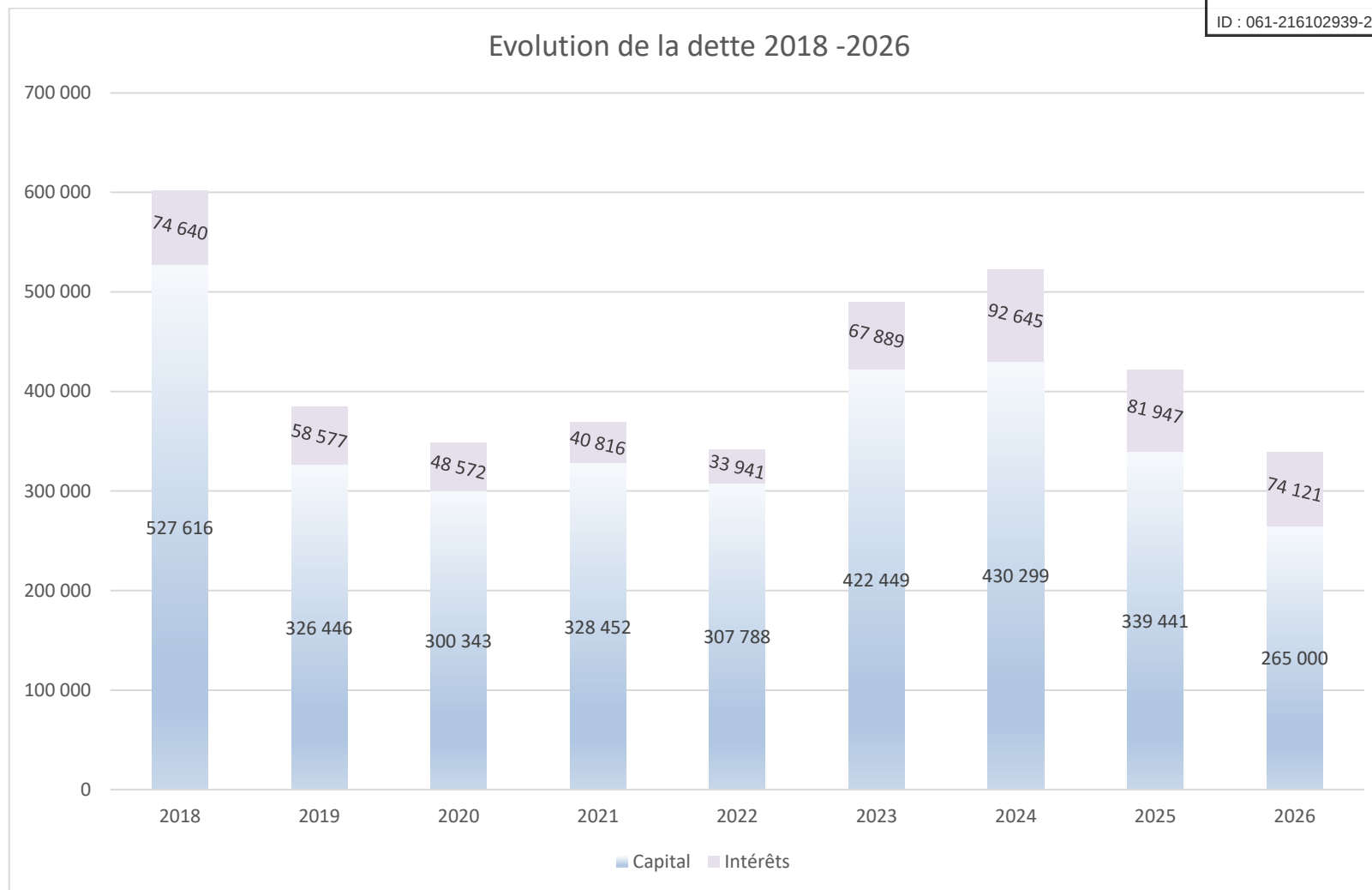
554 - Ancien Tribunal - local archives		5 000 €			
555 - Ancien Tribunal Bât		5 000 €			
556 - Plan Vélo	17 693 €			16 667 €	
557 - Etude Réseau de Chaleur	16 286 €	15 000 €		19 200 €	
558 - Aménagement Place de Gaulle	47 896 €				
Chapelle St François		20 000 €			
Dépenses équipement	784 847 €	2 158 034 €	1 512 544 €	774 733 €	Subvention d'investissement
Remboursement de la dette	326 107 €	265 582 €	229 257 €	230 000 €	FCTVA
déficit reporté	209 032		223 781 €	205 471 €	Affectation du résultat (prév.2026)
dépenses engagées					Emprunt
			299 378 €	209 000 €	Autre dont DAM
				50 000 €	Cession (produit exceptionnel Fct) dont 13 000 €
Total dépenses investissement	1 319 986 €	2 423 616 €	2 264 960 €	1 469 204 €	Total recettes investissement



La structure de la dette

Evolution de la dette 2018-2026

Evolution de la dette	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	CFU prévisionnel 2025	2026
Encours de dette	2 109 100	1 782 654	1 782 310	1 453 858	1 946 070	3 523 621	3 137 644	3 093 322	2 767 214
Capital de la dette	527 616	326 446	300 343	328 452	307 788	422 449	430 299	326 107	265 582
+ Intérêts	74 640	58 577	48 572	40 816	33 941	67 889	92 645	81 947	74 121
= Annuité	602 256	384 993	348 915	369 268	341 729	490 338	522 944	408 054	339 703
Emprunts réalisés	0	300 000	0	0	800 000	2 000 000	0	0	0



⇒ Baisse de la dette depuis 2024.

Budget Annexe - Donation Geneviève Bedez

⇒ Dépenses fonctionnement 2025

7 128 € pour exposition Bedez / Auffray

18 840 € pour restauration des œuvres de G. Bedez

500 € Formation au logiciel de gestion des collections

12 – remboursement BP : 55 000 €

⇒ Dépenses d'Investissement 2025 :

73 152 € (Etude de programmation du futur Musée)

⇒ Budget 2026,

En dépenses d'investissement, fin de l'étude de programmation, tranche optionnelle pour 24 480 €, diagnostics complémentaires (montant à définir), Etude documentaires d'analyse du bâti (20 000 €). En recette d'investissement, 63 875 € de la DRAC et 39 975 € de la BT pour le financement de l'étude de programmation, 14 000 € de la DRAC pour le financement de l'étude du Bâtiment.

En fonctionnement, une aide de la DRAC de 10 000 € pour le poste de responsable du Musée.